



MÉMOIRE

MPR

Marie-Thérèse Bournival

Louise Saint-Pierre

Catherine Gaumond

RÉSUMÉ

Le patrimoine religieux est menacé par la décroissance des congrégations et par une diminution alarmante des ressources à l'interne. Ce patrimoine occupe une place centrale dans l'histoire du Québec. Croyants ou non, il s'agit bien de « notre » patrimoine.

Mission Patrimoine religieux (MPR), organisme sans but lucratif, a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine matériel, immatériel et mémoriel des congrégations et organismes religieux de tradition catholique du Québec.

MPR arrive au constat qu'en tant que société, nous avons le devoir de rassembler nos forces pour faire face aux problèmes immédiats et développer une vision commune de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine religieux. À ce titre, MPR a amorcé récemment des démarches pour mettre sur pied un projet d'accompagnement et de mise en valeur.

MPR souhaite aussi continuer à établir et accentuer ses liens avec les institutions muséales au niveau national et régional. Le réseautage constitue une base sur laquelle s'appuie l'avenir du patrimoine des communautés religieuses au Québec.

En regard de la problématique de plus en plus alarmante de l'avenir du patrimoine religieux, notamment des collections des communautés de religieuses et religieux, MPR recommande au ministère d'en faire un dossier prioritaire.

Table des matières

UN PATRIMOINE FONDATEUR / UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE	4
PRESENTATION DE L'ORGANISME.....	4
LE PROJET MPR.....	5
ACTUALISATION DE LA POLITIQUE MUSEALE	6
INITIATIVES DE RESEAUTAGE	6
FINANCEMENT SELON LES MISSIONS ET LES COLLECTIONS	7
CONCLUSION	7
RÉSUMÉ	2

Le patrimoine des congrégations et des organismes religieux de tradition catholique comprend des biens matériels (immobiliers et mobiliers) : sites, paysages, jardins, bâtiments, objets, documents d'archives, bibliothèques. Il comprend aussi un patrimoine mémoriel et immatériel : traditions et récits oraux, rituels, valeurs, métiers, savoirs et savoir-faire. Au Québec, en 1961, on comptait 60 000 membres, ils ne sont plus que 12 890 religieux et religieuses aujourd'hui. Leur moyenne d'âge oscille autour des 70 ans et entre 700 et 900 religieuses et religieux décèdent chaque année. Dans une vision prospective, on peut penser que dans 10 ans, certaines congrégations auront disparu. Le souvenir de ces hommes et de ces femmes qui ont participé à bâtir le Québec appartiendra au passé.

Un patrimoine fondateur / Une responsabilité collective

Quel sort sera réservé au patrimoine de ces congrégations religieuses? Qui prendra en charge les musées de ces institutions? Que feront-elles de leurs collections? Est-il utile ici de rappeler que le patrimoine des congrégations occupe une place centrale dans l'histoire du Québec, que cette histoire fait partie de nous. Croyants ou non, il s'agit bien de « notre » patrimoine. Le rapport Arpin désignait le patrimoine religieux comme « *fondateur* » et « *le plus universel, le plus diversifié et le plus riche et le plus répandu au Québec* ». ¹ La connaissance, la conservation, la sauvegarde et la transmission de ce patrimoine sont une responsabilité collective. Elles nous incombent à tous.

Présentation de l'organisme

Depuis près de 20 ans, MPR a encouragé et soutenu les congrégations dans leurs démarches de protection, de conservation et de mise en valeur de leur patrimoine. Mais, force est de constater que les congrégations religieuses doivent gérer la décroissance. Mission Patrimoine religieux (MPR), organisme sans but lucratif, a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine matériel, immatériel et mémoriel des congrégations et organismes religieux de tradition catholique du Québec. Fondé en 1995, l'organisme en est le porte-parole et le seul organisme œuvrant en patrimoine religieux dont le souci est de conserver et de transmettre, non seulement les pierres, mais aussi la mémoire

¹ Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine : un présent du passé*, novembre 2000, p. 191

collective de la vie et du charisme des congrégations religieuses. Un peu plus de quinze institutions muséales font partie de MPR.

En 2012, suite à une journée de réflexion organisée par MPR sur l'avenir de l'organisme, le conseil d'administration a pris des mesures pour élaborer un projet qui vise, à court et moyen termes, à répondre aux besoins de ses membres en continuité avec la mission de MPR. Ce projet s'inscrit tout à la fois dans une vision d'avenir du patrimoine des communautés religieuses au Québec et du réseau muséal lui-même.

Le projet MPR

Lors de cette journée de réflexion, un constat s'est imposé : l'urgence de développer un projet mobilisateur afin de conserver la mémoire de la vie en communauté au Québec. Quelle forme pourrait prendre ce projet ? Un espace de consultation ? Un musée ? Un portail Web ? Toutefois, devant l'urgence des besoins exprimés, une première étape s'est avérée incontournable avant même de penser à la mise sur pied d'un tel projet.

Un service spécialisé de références et d'accompagnement a été jugé prioritaire dans un horizon à court terme. Les communautés disposant de moins en moins de ressources à l'interne pour la gestion et la sauvegarde de leur patrimoine, la mise sur pied d'un tel service apparaît comme la meilleure solution à court et moyen termes. Ainsi a-t-il été convenu de procéder dans un premier temps à des consultations auprès des communautés de religieuses et de religieux afin de dresser un portrait de la situation actuelle de leur patrimoine, de rassembler les outils actuels de connaissance de ce patrimoine et d'identifier les besoins et attentes des communautés en matière de sauvegarde à court et moyen termes et de mise en valeur à long terme.

Une chargée de projet a été dûment mandatée par MPR pour élaborer un plan d'action et entreprendre des démarches de financement. Cette première étape, dans un horizon d'un an, permettra de recueillir les données nécessaires à la mise sur pied d'un projet de concertation à long terme visant à conserver et à mettre en valeur l'héritage que les communautés souhaitent laisser à la société québécoise.

En multipliant des possibilités d'échanges et en développant le réseautage, MPR souhaite ainsi sensibiliser les instances religieuses, gouvernementales, municipales, régionales et muséales à l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine des congrégations religieuses pour les générations futures. MPR croit que l'avenir du patrimoine des congrégations religieuses réside dans le développement de projets de collaboration entre les congrégations et avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Actualisation de la politique muséale

Dans la première Orientation de la politique muséale adoptée en 2000, le plan d'action misait sur une accessibilité accrue des collections. Encore faut-il procéder dans un premier temps à la définition d'axes de collectionnement et de politiques de conservation permettant de juger de la pertinence des collections actuelles. Une vision d'ensemble des collections, tant nationale que régionale, doit contribuer à témoigner du rôle joué par chacune des communautés dans l'histoire du Québec. Certaines congrégations ont développé des projets novateurs et des ébauches de solutions pour la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine, mais pour le plus grand nombre, la question du patrimoine reste entière et la situation précaire. Plusieurs congrégations ne disposent pas de ressources permettant de sauvegarder leur patrimoine jugé significatif. Un accompagnement professionnel est indispensable pour mener à terme cet exercice.

Initiatives de réseautage

Selon MPR, il y a une pénurie de ressources dans les communautés, des besoins d'expertise en patrimoine, un manque de concertation et de communication intercommunautaire, un besoin d'information sur le portrait de la situation actuelle du patrimoine dans les congrégations et une méconnaissance des services disponibles en patrimoine. MPR se doit d'assurer une représentation auprès des associations et organismes religieux (RAR, ATTIR, CRC, etc.), auprès des organismes et des institutions en patrimoine (CPRQ, SMQ, etc.). MPR souhaite aussi continuer à établir et accentuer ses liens avec les institutions muséales au niveau national et régional. Le réseautage constitue une base sur laquelle s'appuie l'avenir du patrimoine des communautés religieuses au Québec.

Financement selon les missions et les collections

Comme le soulignait sœur Pierre Leclerc, présidente de MPR de 2006 à 2013, grâce à ses activités, MPR a sensibilisé les congrégations religieuses à la nécessité de conserver et de protéger leur patrimoine. Projets et collaborations ont permis de faire un bout de chemin. Certaines communautés ont adopté un plan d'action pour la protection de leur patrimoine (ententes avec des musées régionaux, projets de reconversion, etc.) mais force est de constater que la plupart des communautés n'ont ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour assurer la sauvegarde et la gestion de leur patrimoine. Le manque de relève et le vieillissement de leurs membres ont forcé les congrégations religieuses à réorganiser et à rationaliser leurs activités économiques et communautaires. Plusieurs congrégations ont fermé ou vendu leurs monastères, leurs couvents, leurs chapelles, leurs institutions d'enseignement et ont rapatrié leurs membres à la maison mère. Cette décroissance a des répercussions sur les ressources disponibles dans les congrégations pour la gestion de leur patrimoine. Les communautés sont laissées à elles-mêmes pour identifier, gérer, conserver et mettre en valeur leur patrimoine. Il faut aujourd'hui prendre des mesures collectivement afin de protéger, conserver et mettre en valeur ce patrimoine.

En regard de la problématique de plus en plus alarmante de l'avenir du patrimoine religieux, notamment des collections des communautés de religieuses et religieux, MPR recommande au ministère d'en faire un dossier prioritaire.

Conclusion

Les États Généraux tenus par la Société des musées québécois recommandaient la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine mobilier religieux.² Et, lors du colloque tenu par MPR à l'automne 2012, la présidente de MPR, sœur Pierrette Leclerc, sonnait l'alarme : l'urgence de la sauvegarde du patrimoine religieux requiert des actions immédiates, à court et moyen termes. Lors de cette rencontre, madame France Dionne, sous-ministre, avait présenté aux membres de MPR la stratégie ministérielle en patrimoine religieux.

² Société des musées québécois, « États généraux des musées du Québec : Bilan et prospective », *Musées*, vol. 30, 2012 p. 48

Pour le MCCCCF, le patrimoine religieux est une responsabilité collective et sa protection, un enjeu majeur. L'une des quatre orientations alors définie par le ministère consistait à : « *Développer des formules de partenariat qui favorisent la responsabilité collective pour la prise en charge du patrimoine religieux* ». ³

MPR est à un tournant, l'heure est à la concertation. Il faut rassembler les forces pour faire face aux problèmes immédiats et développer une vision commune de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine religieux. Le projet MPR s'inscrit donc dans le vaste mouvement enclenché à l'échelle du Québec par le MCC via le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal. Novateur et mobilisateur, il s'agit d'un projet devant être mené en urgence afin d'assurer à long terme la conservation et la mise en valeur du patrimoine des congrégations religieuses du Québec.

L'heure est à la concertation et à la solidarité intercommunautaire, en se donnant une vision commune et en développant un projet communautaire, MPR souhaite que les congrégations se donnent collectivement les moyens et les ressources pour assurer la pérennité de leur patrimoine.

³ MCCCCF, « Le patrimoine religieux au Québec / Vers une stratégie ministérielle », Rencontre MCCCCF – MPR, le 12 juin 2012 p. 5